

Toolbox Achats Responsables Suisse

## Collecte, tri et recyclage des vieux papiers et des vieux cartons

Recommandations et critères pour les marchés publics

#### Mentions légales

Mandant: Office fédéral de l'environnement (OFEV), division Economie et Innovation, Service spécialisé des marchés publics écologiques, CH-3003 Berne

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des

transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Mandataires: Pusch – L'environnement en pratique, Abeco Sàrl

Auteurs: Eva Hirsiger, Maria-Luisa Kargl Accompagnement OFEV: Salome Schori

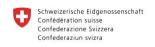
Groupe de suivi: Valérie Bronchi, OCDC, État de Vaud; Jean-Blaise

Trivelli, DDC, État de Genève

Remarque: Le présent Toolbox Achats Responsables Suisse a été réalisé sur mandat de l'OFEV. Seul le mandataire porte la responsabilité de son contenu. Ce Toolbox provient d'une mise en commun et mise à jour de la Boussole de la durabilité et du Guide des achats professionnels responsables.

<u>Toolbox Achats Responsables Suisse</u>: Collecte, tri et recyclage des vieux papiers et des vieux cartons 2020, version actualisée novembre 2024.

2











3

Office fédéral de l'environnement OFEV

#### Table des matières

1.0 En bref	5
2.0 Arguments en faveur de l'achat responsable de services de collecte, de tri et de r vieux papiers et cartons	ecyclage des 7
3.0 Aspects environnementaux, sociaux et sanitaires	8
3.1 Aspects environnementaux	8
3.2 Aspects sociaux et sanitaires	9
Digression: Cadre juridique	10
4.0 Considérations avant l'achat	11
4.1 Respecter les conditions-cadres politiques et légales	11
4.2 Clarifier les besoins	11
4.3 Analyse du marché	12
4.4 Coûts et infrastructures	12
4.5 Promouvoir l'économie circulaire	12
4.6 Possibilités d'action pour les actrices et les acteurs	13
5.0 Recommandations pour les achats responsables	15
5.1 Recommandations générales (attribution directe et appel d'offres)	15
5.2 Recommandations pour l'attribution directe	16
5.3 Recommandations pour l'appel d'offres: Aspects de durabilité	17

## 1.0 En bref

Les vieux papiers et les vieux cartons<sup>1</sup> sont des ressources précieuses pour la fabrication de papier et de carton neufs. L'utilisation de vieux papiers dans la production de papier permet de réduire la part de fibres vierges ainsi que la consommation d'eau et d'énergie.

Dans la plupart des cas, ce sont les communes, déléguées par les cantons, qui sont chargées d'assurer la collecte, le tri et le recyclage des vieux papiers et des vieux cartons. Si cette tâche est confiée à un tiers, les exigences du droit des marchés publics doivent être respectées. Lors de l'attribution de la prestation, il convient de veiller à ce que les aspects écologiques soient pris en compte à toutes les étapes de la gestion des vieux papiers, de la collecte auprès des ménages au recyclage. Il est essentiel de collecter du vieux papier de bonne qualité, d'optimiser la logistique et les distances de transport et, enfin, de recycler le papier collecté de manière optimale.

Les papiers recyclables, tels que les livres sans couverture, les enveloppes, les prospectus (sans revêtement), les livres de poche, les magazines et les journaux, sont collectés comme vieux papier. Ne sont pas collectés les papiers non recyclables tels que les couvertures de livres, les emballages isolants\* en vieux papier (p. ex. Paperfloc), le carton, les bouts de papier, les sacs en papier, le papier plastifié ou sale, le Tetrapak et les emballages de surgelés.

Le carton usagé collectable comprend le carton recyclable tel que les cartons pour fruits et légumes, les sacs en papier pliés, les colis, les boîtes, les emballages, les cartons en nid d'abeille et les cartons de lessive (sans poignée en plastique). Ne sont pas collectés les cartons non recyclables tels que le carton ou le papier avec revêtement ou sales, le polystyrène, le Tetrapak et les emballages de surgelés.

La fiche d'information suivante s'adresse en priorité aux communes mais concerne également les acheteuses et acheteurs de la Confédération, des cantons, villes, entreprises publiques et privées et autres institutions de droit public.

Vous trouverez d'autres informations générales sur les achats responsables dans les documents «<u>Contexte, cadre légal et méthodologie (Toolbox partie A)</u>» et «<u>Outils et méthodes pour évaluer l'impact des fournisseurs et des produits (Toolbox partie B)</u>». Des informations sur les achats responsables de papier et de carton ainsi que pour les services d'impression sont disponibles dans la <u>fiche sur le papier et le carton et la fiche sur les prestations d'impression</u>.

#### Les principales recommandations avant et lors de l'achat

- Collecte (ramassage): Veillez à optimiser les itinéraires de collecte avec des distances de transport courtes, un taux de remplissage élevé des véhicules et à utiliser des véhicules efficaces sur le plan énergétique.
- Collecte (conteneurs à des points de collecte fixes) : Veillez à ce que le nombre de conteneurs soit optimal pour un taux de remplissage optimal et à ce que les véhicules de ramassage soient efficaces.
- Tri: Déterminez s'il est plus judicieux, d'un point de vue écologique, de procéder à une collecte mixte ou à une collecte séparée des vieux papiers et cartons.
- Recyclage: Les vieux papiers et cartons devraient, dans la mesure du possible, faire l'objet d'un recyclage matière de qualité, conformément à la hiérarchie des déchets (voir figure 1).
- Recyclage: Le recyclage des vieux papiers et cartons doit être effectué dans une usine à papier aussi écologique que possible. Il faut tenir compte de l'efficience énergétique ainsi que du choix des sources d'électricité et d'énergie thermique.
- Coopérations: Associez-vous à d'autres communes pour la collecte, le tri et le recyclage et formez une association d'élimination des déchets.

 $<sup>^{1}</sup>$  Dans la suite du texte, il n'est plus question que de vieux papier, mais il s'agit toujours de vieux papier et de vieux carton

Information: Le facteur décisif pour un recyclage optimal est la qualité du papier et du carton usagés.
 Informez les citoyennes et les citoyens de l'importance de la qualité.

#### La durabilité sur le chemin du vieux papier, de la collecte au recyclage

Pour une gestion optimale du vieux papier du point de vue de la durabilité, il est essentiel de considérer l'ensemble du cycle du vieux papier: des ménages à la collecte et au recyclage dans l'usine à papier, y compris le transport. Des optimisations en faveur de la durabilité peuvent être réalisées à toutes les étapes (voir figure 1). Si les vieux papiers et cartons ne sont pas collectés et recyclés de manière optimale, de précieuses matières premières sont perdues et les impacts négatifs de la production de papier à base de fibres vierges augmentent.

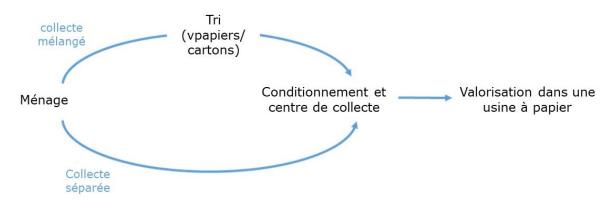


Figure 1: Le parcours du vieux papier depuis les ménages jusqu'à son recyclage dans l'usine à papier. Il est essentiel que les critères de durabilité soient respectés à toutes les étapes.

#### Hiérarchie des déchets

L'art. 13 de l'OLED² stipule que «les fractions valorisables des déchets urbains, tels que le verre, le papier, le carton, les métaux, les déchets verts et les textiles, soient autant que possible collectés séparément et fassent l'objet d'une valorisation matière.» Cela signifie, par analogie avec la hiérarchie des déchets³ en Suisse, que les priorités suivantes s'appliquent au traitement des déchets:

- 1. L'évitement
- 2. La réutilisation
- 3. Le recyclage (matière)
- 4. La valorisation (énergétique, thermique)
- 5. La mise en décharge

En ce qui concerne la collecte des vieux papiers, cela signifie que lors du traitement des vieux papiers collectés, la priorité est donnée à la réutilisation matière des fibres pour la fabrication de papier recyclé. La deuxième priorité est la réutilisation matière pour des produits recyclés de moins bonne qualité. La troisième option, qui n'est pas recommandée, est la valorisation thermique.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets, (Ordonnance sur les déchets, OLED), du 4 décembre 2015 (en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://swissrecycle.ch/fr/substances-valorisables-savoir/le-recyclage-en-suisse

<u>Toolbox Achats Responsables Suisse</u>: Collecte, tri et recyclage des vieux papiers et des vieux cartons 2020, version actualisée novembre
2024.

# 2.0 Arguments en faveur de l'achat responsable de services de collecte, de tri et de recyclage des vieux papiers et cartons

L'optimisation de la collecte, du tri et du recyclage des vieux papiers et cartons présente divers avantages:

- L'utilisation de vieux papiers dans la production de papier permet d'économiser des fibres vierges, de l'eau et de l'énergie.
- Les bases légales sont respectées.

## 3.0 Aspects environnementaux, sociaux et sanitaires

La production, le transport, l'utilisation et l'élimination de papier et de carton sont associés à des risques écologiques, sociaux et sanitaires. Les risques concernent en particulier le papier en fibres vierges. Les risques tout au long du cycle de vie sont présentés dans la matrice de pertinence relative aux <u>Papier et</u> autres fournitures de bureau.

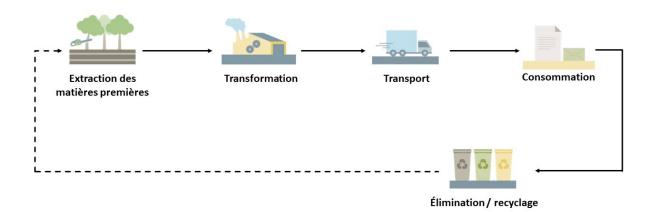


Figure 1 Représentation d'un cycle de vie avec ses différentes phases: extraction des matières premières, production, transport, utilisation et élimination/recyclage (source: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Quantis, 2020, Matrice de pertinence – Guide à l'intention des acheteuses et des acheteurs et des services requérants).

#### 3.1 Aspects environnementaux

Les impacts environnementaux suivants, entre autres, apparaissent tout au long du cycle de vie:

### Matières premières

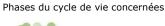
- Déforestation (dans le cas d'une exploitation non durable de la forêt) et perte potentielle de biodiversité.
- Destruction des habitats avec des conséquences néfastes sur la flore, la faune et les humains
- Les plantations d'arbres bloquent les terres qui pourraient être utilisées pour la production de denrées alimentaires.

#### Fabrication

- Pollution de l'environnement, notamment des eaux, par l'utilisation de chlore, d'azurants optiques, d'agents de blanchiment et d'autres produits chimiques.
- Consommation d'énergie et d'eau élevée<sup>4</sup>.
- Génération de déchets sous forme de résidus et de boues<sup>5</sup>.

#### Utilisation / fin de l'utilisation

 Un recyclage insuffisant du papier et du carton entraîne une consommation accrue de fibres vierges, ce qui maximise les aspects environnementaux négatifs de sa fabrication.







<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://www.ecopaper.ch/papier/papierrechner/

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> https://eu-recycling.com/Archive/8594

#### 3.2 Aspects sociaux et sanitaires

Les tensions sociales suivantes apparaissent, entre autres, tout au long du cycle de vie:

#### Conditions de travail et sécurité<sup>6</sup>

- Travail forcé dans les entreprises forestières.
- Précautions de sécurité insuffisantes dans les exploitations forestières et donc un risque accru d'accidents.
- Non-respect de la liberté d'association dans les exploitations forestières.
- Sécurité au travail inadéquate dans les usines de fabrication.

#### Produits chimiques

- La manipulation de produits chimiques dangereux peut entraîner des accidents, par exemple avec du peroxyde d'hydrogène.

### Recyclage insuffisant

-Un recyclage insuffisant du papier et du carton entraîne une consommation accrue de fibres vierges, ce qui maximise les aspects environnementaux négatifs de sa production.



Phases du cycle de vie concernées



9

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/wirtschaft-konsum/fachinfo- $\underline{daten/relevanz matrix.pdf.download.pdf/relevanz matrix.gesamt.pdf}$ 

## Digression: Cadre juridique

La collecte et le recyclage du papier et du carton sont soumis au monopole de l'État en matière d'élimination des déchets urbains. Le traitement et l'élimination des déchets urbains relèvent de la compétence des cantons<sup>7</sup>. Dans la plupart des cantons, cette tâche est confiée aux communes. L'exécution peut être déléguée à des tiers au moyen d'une concession. De telles concessions de services, lorsqu'elles sont liées à l'exécution d'une tâche publique, sont généralement soumises au droit des marchés publics. La question de savoir si cela s'applique également au cas spécifique de la collecte de vieux papiers n'a pas été tranchée de manière définitive sur le plan juridique. Une décision de justice du Tribunal administratif du canton de Berne (100.2013.157U) juge qu'une affaire datant de 2013 n'est pas soumise au droit des marchés publics. Toutefois, cette commune collectait elle-même les vieux papiers («prestation principale»), l'appel d'offres ne portant que sur la mise à disposition d'un lieu de transbordement et le transport vers une entreprise de recyclage. Il n'existe pas de jugement dans la jurisprudence qui réponde de manière définitive à la question de l'assujettissement de la collecte du vieux papier au droit des marchés publics. L'art. 9 «Délégation de tâches publiques et octroi de concessions» du nouvel accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (AIMP 2019) est toutefois interprété comme signifiant qu'à l'avenir, de tels marchés seront de plus en plus soumis à la loi sur les marchés publics (sous réserve d'exceptions prévues par des lois spéciales). Bien que cette fiche n'ait pas pour objet de préciser en détail la procédure spécifique à suivre pour l'attribution d'un marché, il est recommandé de lancer un appel d'offres pour la collecte, le tri et le recyclage des vieux papiers et cartons dès que la valeur du marché dépasse la valeur seuil.

Il est impératif de consulter le droit cantonal des marchés publics respectif lors de la planification de la procédure d'adjudication. En outre, comme la Confédération, l'organe intercantonal des marchés publics (AIMP) adapte périodiquement les valeurs seuils de l'AIMP conformément aux obligations internationales, après consultation du Conseil fédéral (cf. art. 16 al. 1 AIMP 2019).

Pour déterminer le montant du marché, dans le cas de contrats pluriannuels à durée déterminée, la somme est calculée sur la durée totale. Pour les contrats à durée indéterminée, le montant annuel est multiplié par quatre, le droit cantonal des marchés publics respectif étant toujours déterminant et devant être consulté (selon le nouveau droit des marchés publics, il est réglé de manière uniforme à l'art. 15 AIMP 2019). La TVA n'est pas prise en compte dans l'estimation de la valeur du marché (art. 7 al. 1 AIMP).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Art. 31b, 31c de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (loi sur la protection de l'environnement, LPE), du 7 octobre 1983 (en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018)

## 4.0 Considérations avant l'achat

Si vous souhaitez collecter, trier et recycler les vieux papiers et cartons de manière durable, il est recommandé de prendre en considération quelques points fondamentaux avant même l'attribution du marché. Toutes les étapes du service doivent être prises en compte. L'objectif devrait être une valorisation écologique de qualité supérieure du papier et du carton ou la fermeture du cycle de production du papier et du carton. Cela permet d'économiser des ressources et de préserver l'environnement.



Figure 2 : Étapes à considérer avant l'achat

#### 4.1 Respecter les conditions-cadres politiques et légales

Avant l'achat, étudiez les conditions-cadres politiques et légales qui s'appliquent au groupe de produits à acheter:

- Votre organisation dispose-t-elle de concepts, de directives ou d'instructions? Soit concrètement pour l'attribution de marchés à des prestataires de services pour la collecte, le tri et le recyclage des vieux papiers et cartons, soit au sein du secteur de la préservation des ressources ou de l'économie circulaire?
- Existe-t-il une décision politique visant à promouvoir les achats responsables?
- Tenez compte des particularités juridiques liées à l'achat de ce service (voir digression)

#### 4.2 Clarifier les besoins

Tableau1: Questions pouvant aider à clarifier les besoins.

Question	Mesures possibles
Collecte: Combien de tonnes de papier ou de carton sont collectées chaque année?	<ul> <li>Procéder à des analyses des besoins avec la participation de la population et de toutes les parties concernées pour un nombre de conteneurs, de points de collecte, de cycles de collecte et une planification optimale des itinéraires adaptés aux besoins</li> </ul>
Collecte: Combien de cycles à vide ou de collectes sont nécessaires?	<ul> <li>Procéder à des analyses des besoins avec la participation de la population et de toutes les parties concernées pour un nombre de conteneurs, de points de collecte, de cycles de collecte et une planification optimale des itinéraires adaptés aux besoins</li> <li>S'associer éventuellement à d'autres communes afin d'obtenir une utilisation maximale des conteneurs</li> </ul>
Collecte, tri, valorisation: Où sont situés les conteneurs, les installations de tri et les installations de valorisation?	<ul> <li>Positionner les emplacements pour les conteneurs de collecte de manière à ce que les utilisatrices et utilisateurs puissent les atteindre facilement</li> <li>Positionner les conteneurs et les usines de tri de manière à permettre une planification efficace des itinéraires et à réduire au maximum les trajets</li> </ul>

#### 4.3 Analyse du marché

L'analyse du marché vous permet de déterminer l'offre actuelle sur le marché et de définir les critères appropriés. Vous pouvez ainsi vérifier vos besoins et vous assurer de recevoir suffisamment d'offres.

Les sites web suivants peuvent vous aider dans cette analyse:

- Bureau of International Recycling BIR
- Swiss Recycle: papier et carton
- Association de recyclage du fer, du métal et du papier
- Verein Recycling Papier und Karton (Association recyclage papier et carton)

#### 4.4 Coûts et infrastructures

- Le marché de la collecte, du tri et de la valorisation du papier et du carton constitue un cas particulier. En règle générale, les prestataires de services ne reçoivent pas de rémunération financière de la part de la commune, mais se financent grâce au produit de la vente de vieux papiers et de vieux cartons. Le calcul de la valeur du marché dépend également du type de marché, de la durée du contrat ainsi que des dispositions et des préférences communales. En outre, le droit des marchés publics de chaque canton est déterminant et doit être consulté.
- Le regroupement de plusieurs communes au sein d'une communauté de collecte peut permettre une meilleure utilisation des conteneurs, une réduction des cycles à vide et donc une préservation de l'environnement et des coûts.
- Un chargement ou une utilisation optimale des conteneurs permet d'économiser des conteneurs et de réduire les cycles à vide. Les coûts sont ainsi réduits.

#### 4.5 Promouvoir l'économie circulaire

L'économie circulaire («circular economy») est un modèle de production et de consommation dans lequel les matériaux et produits existants sont partagés, loués, réutilisés, réparés, remis à neuf et recyclés aussi longtemps que possible. De cette manière, le cycle de vie des produits est prolongé. L'approche globale considère l'ensemble du cycle d'un produit: de l'extraction des matières premières à la conception, la production et la distribution d'un produit, jusqu'à sa phase d'utilisation la plus longue possible et son recyclage.

Mesures possibles dans le domaine de la collecte, du tri et de la valorisation des vieux papiers et cartons

- Réduire autant que possible la consommation de papier et de carton dans l'administration et les institutions publiques. Sensibiliser les citoyennes et citoyens à cette thématique
- Acheter du papier et du carton de manière prévoyante: se procurer des produits recyclables, par exemple des produits sans revêtements, sans additifs parfumés et sans encres et agents de blanchiment toxiques De préférence, certifiés Cradle to Cradle™ ou équivalent.
- Se procurer du papier ou du carton 100% recyclé pour l'administration et les institutions publiques, par exemple certifié par un label Ange bleu, FSC Recyclé ou équivalent.
- Sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'importance de l'économie circulaire et à l'impact du recyclage
- Sensibiliser les citoyennes et citoyens au chargement correct des conteneurs, par exemple au regroupement du vieux papier et du carton dans certains cantons
- Prendre en compte les prestataires de services qui disposent d'un concept de recyclage selon la hiérarchie des déchets et qui ont mis en œuvre des mesures correspondantes dans le domaine du tri et de la valorisation. L'accent devrait être mis sur le recyclage des vieux papiers et cartons en tant que nouveaux papiers et cartons équivalents
- Prendre en compte les prestataires de services disposant d'une expérience et de connaissances techniques suffisantes, notamment en matière de tri et de réutilisation
- Prendre en compte les prestataires de services qui s'engagent dans la recherche pour fermer le cycle du papier et du carton

#### 4.6 Possibilités d'action pour les actrices et les acteurs

Outre les acheteuses et les acheteurs, d'autres actrices et acteurs peuvent contribuer à réduire l'impact environnemental de la consommation de produits imprimés, de papier et de carton. Les services d'achats peuvent exercer une influence en accompagnant ou en formant les groupes concernés. Le tableau 2 montre les mesures qui peuvent être mises en œuvre hors du champ d'action du service d'achats.

Tableau2: Actrices et acteurs pouvant mettre en œuvre des mesures de développement durable hors de l'achat lui-même.

Groupe d'actrices et d'acteurs	Quelles mesures supplémentaires peuvent être prises pour réduire davantage l'impac environnemental du produit?
Direction, cheffes et chefs de service	- Mettre en place une politique d'achat pour promouvoir les achats responsables
	<ul> <li>Prendre des mesures immédiates et concrètes pour réduire la consommation de papier de carton et de produits imprimés: réfléchir précisément aux produits dont on a vraiment besoin sous forme imprimée et numériser les processus autant que possible.</li> </ul>
	<ul> <li>Attirer l'attention des imprimeries et des fournisseurs de papier sur les exigences de qualité concernant le papier recyclé et la manipulation de produits chimiques toxiques</li> </ul>
	<ul> <li>Se procurer du papier, du carton et des produits imprimés recyclés et recyclables.</li> <li>Veiller ici aux labels tels que l'Angle Bleu, l'écolabel européen, l'écolabel autrichien,</li> <li>FSC Recyclé etc. ou Cradle to Cradle</li> </ul>
Entreprises de collecte, de tri et de	<ul> <li>Élaborer et mettre en œuvre un concept de recyclage du vieux papier et du vieux carton conformément à la hiérarchie des déchets</li> </ul>
valorisation des vieux papier et cartons	S – Utiliser les nouvelles technologies pour optimiser la collecte et le tri
et cartons	<ul> <li>Travailler avec des entreprises de production de papier et de carton pour développer l'économie circulaire</li> </ul>
	- Soutenir les projets de recherche dans le domaine de l'économie circulaire
	<ul> <li>Soutenir les initiatives sectorielles visant à promouvoir la production sociale et écologique de papier et de carton et l'économie circulaire, par ex. <u>Bureau of</u> <u>International Recycling BIR</u>, <u>Swiss Recycle: papier et carton</u>, <u>Association de recyclage</u> <u>du fer, du métal et du papier</u></li> </ul>
	<ul> <li>Miser sur des moyens de transport sans énergie fossile pour la collecte du vieux papier et du vieux carton</li> </ul>
	<ul> <li>Miser sur une utilisation optimale des conteneurs grâce à un nombre de conteneurs adapté aux besoins et à des solutions techniques</li> </ul>
	- Optimiser les itinéraires de collecte
Productrices et	- Miser sur les fibres recyclées plutôt que sur les fibres vierges
producteurs de papier et de carton	<ul> <li>Éviter les colorants, parfums, agents de blanchiment et revêtements toxiques afin de faciliter le recyclage du papier et du carton</li> </ul>
	<ul> <li>Travailler avec des prestataires de services pour la collecte et le tri du papier et du carton</li> </ul>
	<ul> <li>Soutenir des projets de recherche dans le domaine de la fermeture des cycles et adhérer à des associations sectorielles, par ex. <u>Bureau of International Recycling BIR</u>, <u>Swiss Recycle: papier et carton</u>, <u>Association de recyclage du fer, du métal et du papie</u></li> </ul>
Consommatrices et consommateurs	<ul> <li>Utiliser le papier, le carton et les produits imprimés avec parcimonie. Privilégier la version numérique</li> </ul>
	<ul> <li>Ne pas imprimer les dépliants numériques, les brochures, les documents et les e-mails destinés à un usage personnel.</li> </ul>
	<ul> <li>Acheter du papier, du carton et des produits imprimés recyclés et recyclables. Veiller id aux labels tels que l'Ange bleu, l'écolabel européen, l'écolabel autrichien, FSC Recyclé etc. ou Cradle to Cradle.</li> </ul>
	- Remplir correctement les conteneurs de collecte: Ne jeter que du papier et du carton

qui ne sont pas salis et qui peuvent être recyclés. Plier le carton le plus à plat possible

- et l'empiler dans les conteneurs pour gagner de la place et éviter d'avoir à les vider inutilement
- Bien regrouper: Ne jeter que du papier et du carton qui ne sont pas salis et qui peuvent être recyclés. Lier les paquets uniquement avec de la ficelle. Respecter les indications de la commune concernée.

## 5.0 Recommandations pour les achats responsables

Pour l'attribution directe (procédure de gré à gré): cf. chapitre 5.1

Pour les appels d'offres: cf. chapitre 5.2

#### 5.1 Recommandations générales (attribution directe et appel d'offres)

Que l'acquisition de prestations de services pour la collecte, le tri et le recyclage des vieux papiers et cartons se fasse par le biais d'une adjudication directe ou d'un appel d'offres, les recommandations suivantes sont importantes du point de vue de la durabilité:

#### 5.1.1 Gestion de la durabilité

Privilégiez les soumissionnaires qui disposent d'un système de gestion de l'environnement tel que ISO 14001 ou équivalent, ainsi que d'un système de gestion de la qualité tel que 9001 ou équivalent. Les soumissionnaires doivent être en mesure de présenter un concept sur les mesures prises pour réduire l'impact négatif sur l'environnement et les gaz à effet de serre.

#### 5.1.2 Concept de recyclage

Veillez à ce que les soumissionnaires assurent une valorisation des vieux papiers et cartons de la meilleure qualité possible. Dans un concept de recyclage, les soumissionnaires devraient présenter les mesures prises pour atteindre la fermeture du cycle du papier. Il s'agit notamment de promouvoir la recherche dans le domaine de l'économie circulaire.

#### 5.1.3 Collecte et transport

Les soumissionnaires devraient organiser les itinéraires de collecte de manière à ce que le trajet soit le plus court possible et que les camionnettes soient remplies au maximum. Veillez à une planification de l'itinéraire à l'aide de la technologie. Le transport devrait être assuré par des véhicules fonctionnant sans énergie fossile.

#### 5.1.4 Collecte

Pour des raisons d'efficacité logistique, il peut être judicieux de procéder à une collecte mixte de vieux papiers et de vieux cartons. Il convient toutefois de noter que le tri ultérieur consomme de l'énergie et des ressources et ne permet pas d'obtenir la même qualité élevée de vieux papier que la collecte séparée. C'est pourquoi il est recommandé de collecter séparément le papier et le carton. La séparation à la source présente des avantages significatifs pour la qualité des matières premières secondaires, augmente les bénéfices environnementaux et répond aux exigences de l'industrie papetière.

#### 5.1.5 Valorisation

Privilégiez les soumissionnaires qui effectuent le tri dans leurs propres usines en Suisse. Si ces étapes sont réalisées dans des usines de sous-traitance, celles-ci devraient également disposer de concepts de durabilité et de recyclage appropriés. Il en va de même pour les usines de transformation du papier. Dans la mesure du possible, les déchets de papier devraient faire l'objet d'un recyclage matériel de qualité (fabrication de papier graphique recyclé) dans une usine à papier aussi écologique que possible. Les différences entre les différentes entreprises de recyclage peuvent aller jusqu'à un facteur 5 en ce qui concerne les émissions de CO<sub>2</sub> et un facteur 1,5 en ce qui concerne les unités de charge écologique. Les facteurs les plus importants sont le niveau technologique de l'installation (efficacité), le type d'électricité utilisé (mix standard, électricité verte, etc.) et le choix de la source d'énergie pour la production de chaleur (énergie renouvelable, chaleur résiduelle, etc.). D'autres facteurs sont le choix des fibres vierges (déchets de scierie, etc.) et l'utilisation des produits chimiques. Du point de vue de la durabilité, il est donc essentiel de savoir dans quelles installations le papier est recyclé.

#### 5.1.6 Conditions cadres pour l'appel d'offres

Le contrat-cadre pour la collecte, le tri et la valorisation des vieux papiers et cartons doit respecter les points suivants :

- Indications précises du produit à collecter (carton, papier, etc.), y compris une indication approximative du poids.
- Le type et l'étendue du mandat (collecte séparée ou mixte, collecte seule ou collecte incluant le recyclage, lieu de stockage intermédiaire, collecte en conteneur au point de collecte, fréquence de la collecte, etc.).
- La durée du contrat (la longévité augmente la sécurité de la planification)
- Le mode de calcul du prix et du remboursement. Pour comparer les prix, on calcule normalement le produit de la vente du vieux papier. Le prix est généralement calculé par tonne de vieux papier/carton. Souvent, le remboursement pour le vieux carton et le vieux papier est lié à l'indice des «prix de vente en gros du vieux papier et des vieux métaux» de l'Office fédéral allemand des statistiques (Destatis) (indice «emballages en papier et carton»). Un prix fixe s'applique à chaque fois pour une année (indice moyen annuel). Pour la collecte et le transport vers l'usine de recyclage, le coût de la prestation est exigé par tonne ou par chargement. Des informations sur le thème du contrat-cadre sont mises à disposition par le <u>Verein Recycling Papier und Karton (Association recyclage papier et carton)</u>.

#### Conseil 1: coordonner l'élimination avec d'autres communes

Une autre possibilité de tirer le meilleur parti écologique et économique d'une collecte de matières recyclables est de coordonner l'achat. Les communes peuvent se regrouper en associations d'élimination et organiser ainsi en commun la collecte et, par conséquent, les appels d'offres. Cela peut permettre d'accroître le savoir-faire et l'expérience et réduire la charge de travail pour chaque commune. Des exemples comme REAL, dans le canton de Lucerne, montrent qu'il est possible de réduire sensiblement les coûts des services d'élimination des déchets, d'économiser des kilomètres de trajet et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

#### Conseil 2: garantir la qualité du vieux papier

La qualité du vieux papier collecté est essentielle pour une transformation efficace et écologique en papier neuf. La contamination par le carton, par exemple, implique une utilisation plus importante de produits chimiques et de fibres vierges. D'un point de vue qualitatif, il est donc préférable de procéder à une collecte séparée. De plus, il est essentiel que la population soit régulièrement informée de l'importance de la qualité du vieux papier.

#### 5.2 Recommandations pour l'attribution directe

voir Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.

### 5.3 Recommandations pour l'appel d'offres: Aspects de durabilité

Les tableaux suivants montrent quels critères de durabilité peuvent être repris dans les documents d'appel d'offres pour les services de collecte, de tri et de recyclage du vieux papier et du vieux carton. Les aspects de durabilité regroupent les conditions de participation obligatoires, les critères de qualification, les spécifications techniques et les critères d'adjudication. Pour chaque aspect, une suggestion de preuve est également indiquée.

Dans le cas d'un appel d'offres, les aspects de durabilité doivent impérativement être examinés par le service juridique compétent dans le cadre de l'appel d'offres.

#### 5.3.1 Conditions de participation obligatoires

Concernant le respect des obligations légales minimales, voir les textes légaux en vigueur et les <u>recommandations des offices fédéraux en charge des achats durables</u>. Des informations complémentaires sont également fournies dans le cadre du projet <u>TRIAS</u>.

#### 5.3.2 Critères de qualification pour la collecte et la valorisation

Les critères d'aptitude sont des critères dits obligatoires; leur non-respect entraîne l'exclusion de l'offre. Les critères d'aptitude suivants peuvent par exemple être exigés.

Thème	Critère et niveau d'am	bition	Preuve <sup>8</sup>	Pertinence <sup>9</sup>	
	Base	Bonne pratique	Modèle		
Gestion de la qualité	L'entreprise soumissionnaire doit disposer d'un système de gestion de la qualité valide conforme à la norme ISO 9001 ou équivalente.  S'îl est fait appel à des entreprises sous-traitantes, celles-ci doivent également disposer d'une gestion de la qualité.			Copie du certificat valide (p. ex. ISO) ou démonstration de sa propre gestion de la qualité.	<b>(5) (5)</b>
Management environnemental	management environ ISO 14001 ou équiva S'il est fait appel à de	oit disposer d'un systè nemental valide confo lente. es entreprises sous-tra sposer d'un manageme	rme à la norme itantes, celles-ci	Copie du certificat valide (p. ex. ISO) ou démonstration de sa propre gestion de la qualité.	\$ \$
Sécurité au travail et protection de la santé	matière de sécurité a	especte les dispositions u travail et de protecti on de la SUVA, 24 p, r	on de la santé	Preuve d'un système de sécurité <sup>10</sup> ou adhésion à une solution de branche (p. ex. <u>CFST/ASTAG</u> ).  La personne responsable de la sécurité au travail, les instructions de travail ainsi que les formations des collaboratrices et des collaborateurs doivent être consignées par écrit.	<b>§ ()</b>

Priorité haute: 🐧 🐧 🐧 ; priorité moyenne: 🐧 🐧 🥦 ; priorité faible: 🐧 🕥 🕥

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>En 2023: Si un label est indiqué comme preuve, il convient de vérifier si le label remplit toujours le critère correspondant. (<u>www.labelinfo.ch/fr/</u>, <u>www.siegelklarheit.de</u>)

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Par exemple, SUVA: <a href="http://www.charte-securite.ch/fr/accueil/">http://www.charte-securite.ch/fr/accueil/</a>

#### 5.3.3 Spécifications techniques et critères d'adjudication pour la collecte

Veuillez noter, dans le tableau, la distinction entre spécifications techniques (ST) et critères d'adjudication (CA). Les spécifications techniques sont des critères obligatoires; leur non-respect entraîne l'exclusion de l'offre. En revanche, les critères d'adjudication sont évalués.

Thème	Туре	Critère et niveau d'ambition			Preuve <sup>11</sup>	Pertinence <sup>12</sup>	
		Base	Bonne pratique	Modèle			
	ST	La norme antipollution des véhicules utilisés (y compris le véhicule de remplacement) doit correspondre au moins à la norme Euro V; les véhicules à moteur diesel doivent être équipés d'un système de filtre à particules fermé et testé.			Détails techniques/fiche technique	<b>(5) (5)</b>	
	ST		cule	Détails techniques/fiche technique			
	CA	Émissions de CC  - Plus le march les poi  Émissions de NO  - Plus le condu nombr  - Plus le march les poi  Émissions de CC  - Plus le condu nombr  - Plus le march	es émissions par to andise collectée s ints sont nombreu O <sub>2</sub> : es émissions par k ite sont faibles, pl	s minimales chniques, des chniques chniq	Détails techniques/fiche technique	<b>§ §</b>	
	CA	Pour le véhicule de collecte utilisé et le véhicule de remplacement, plus la propulsion est respectueuse de l'environnement, plus le nombre de points attribués est élevé. Définir la répartition exacte des points. Grille d'évaluation possible:  - Propulsion sans gaz d'échappement ou respectueuse de l'environnement, comme l'électricité ou l'hydrogène  - Propulsion hybride (avec au moins 25% de consommation en moins que les véhicules diesel ou à gaz)  - Moteur diesel ou à gaz au moins Euro 6A		Détails techniques/fiche technique	<b>(5) (5) (5)</b>		

Priorité haute: (5) (5) (5) ; priorité moyenne: (5) (5) (5) (5)

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>En 2023: Si un label est indiqué comme preuve, il convient de vérifier si le label remplit toujours le critère correspondant. (<a href="www.labelinfo.ch/fr/">www.labelinfo.ch/fr/</a>, <a href="www.siegelklarheit.de">www.siegelklarheit.de</a>)

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Indiquez l'échelle d'évaluation/de notation exacte dans le dossier d'appel d'offres. Le marché évolue très rapidement en ce moment. Avant de lancer un appel d'offres, cela vaut la peine de se renseigner sur les chiffres les plus récents.

Protection contre le bruit	ST	Les collectes doivent commencer au plus tôt à 07h00. Les collectes doivent être terminées au plus tard à 18h. Il est interdit de travailler entre 12h00 et 13h00 (sauf avec des véhicules électriques).			Confirmation par écrit et documents nécessaires joints.	<b>§ §</b>
	CA	Plus le niveau son fonctionnement de nombre de points	u moteur est fai			
Nature des conteneurs	ST	Le soumissionnaire utilise des conteneurs qui protègent le contenu des intempéries.			Informations sur la nature et la fonctionnalité des conteneurs (conformité CE selon 2006/42/CE) <sup>14</sup> .	<b>(5) (5) (5)</b>
	ST	Les conteneurs sont marqués de manière bien visible avec des indications sur l'organisme responsable et les coordonnées correspondantes.			Indications sur le type et le contenu des inscriptions.	<b>(5) (5)</b>
Flux de marchandises/ procès-verbal/ rapports	ST	Le soumissionnaire fournit une preuve quantitative exhaustive de la marchandise collectée, en distinguant le papier, le carton et les déchets résiduels et indésirables. Ces informations sont transmises régulièrement à la commune (conformément au contrat).			Données écrites sur la mise en œuvre.	<b>§ § §</b>
Émissions de CO <sub>2</sub>	CA	Le soumissionnaire dispose d'un concept visant à minimiser les émissions de CO <sub>2</sub> .			au maximum []	<b>(3) (5) (5)</b>
		0% des points:  le soumission- naire n'a pas mis en œuvre de concept visant à minimiser les émissions de CO <sub>2</sub> .	Jusqu'à 50% des points:  le concept comprend des mesures visant à minimiser les émissions de CO <sub>2</sub> dans le domaine d'activité direct du soumissionnaire (véhicules, logistique, etc.)	Jusqu'à 100% des points:  le concept comprend une comptabilisation des émissions de CO2 générées dans le domaine d'activité direct du soumissionnaire , la définition et la mise en œuvre de mesures basées sur cette comptabilisation , la vérification de leur efficacité et d'éventuelles adaptations.	pages A4, la taille de police étant de [] (la déclaration de la répartition géographique n'y est pas prise en compte). Alternative: copie d'un certificat correspondant qui confirme la minimisation des émissions de CO <sub>2</sub> (Swiss Climate, ClimatePartner, myclimate ou équivalent).	

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Directive relative aux machines 2006/42/CE: https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-11614.html
<u>Toolbox Achats Responsables Suisse</u>: Collecte, tri et recyclage des vieux papiers et des vieux cartons 2020, version actualisée novembre

#### 5.3.4 Spécifications techniques et critères d'adjudication pour l'entreprise de recyclage<sup>15</sup>

Thème	Туре	Critère et niveau d'ambition			Preuve <sup>16</sup>	Pertinence <sup>17</sup>
		Base	Bonne pratique	Modèle		
Tri	CA	La ou le soumissionnaire organise le tri de manière à garantir le meilleur recyclage possible sur le plan écologique (conformément à la hiérarchie des déchets). Plus la classification dans la hiérarchie des déchets est élevée, plus le nombre de points attribués est important. <sup>18</sup>			Indications écrites sur le tri.	<b>(5) (5)</b>
Impact environnemental de l'installation de recyclage	CA	L'évaluation porte sur la durabilité des installations ou de la production de papier. Plus elles sont écologiques, plus le nombre de points attribués est élevé. Les facteurs détaillés qui seront évalués doivent être communiqués par le service d'achats. Par exemple:  – utilisation d'énergies renouvelables et de chaleur résiduelle  – efficacité énergétique des installations  – bilan CO <sub>2</sub> ou UCE des installations  – choix de la fibre vierge		Informations écrites sur l'installation de recyclage	<b>(5) (5)</b>	
Transport du lieu de collecte jusqu'au lieu de recyclage	CA	Bilan $CO_2$ du lieu de collecte jusqu'au lieu de recyclage: <sup>19</sup> Plus les émissions de $CO_2$ sont faibles, plus le nombre de points attribués est élevé (distance et émissions moyennes de $CO_2$ par tonne de papier).		Indication écrite et calcul des facteurs demandés.	<b>⑤ ⑥</b>	

Remarque importante (exclusion de responsabilité): Le présent guide contient des informations fournies à titre indicatif, qui ont été compilées avec soin et en toute bonne foi. Son contenu a été vérifié juridiquement dans la mesure du possible. Toutefois, rien ne garantit qu'il résisterait à l'examen des tribunaux en cas de recours. Ce qui est déterminant est plutôt l'examen au cas par cas de l'achat en question. Ainsi, pour chaque achat, les utilisatrices et utilisateurs doivent examiner soigneusement et de manière autonome, au vu des circonstances du cas particulier, si les critères présentés ici, ainsi que les preuves, sont conformes au droit et appropriés. Les auteures ou auteurs déclinent toute responsabilité pour tout dommage qui pourrait résulter de l'utilisation des informations générales contenues dans ce guide.

Priorité haute: 5 5 5; priorité moyenne: 5 5 5; priorité faible: 5 5 5

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Si le recyclage fait l'objet d'un appel d'offres direct, ces aspects peuvent être pris en compte dans l'évaluation en tant que critère d'aptitude. Si le recyclage ne fait pas l'objet d'un appel d'offres direct, l'appel d'offres pour la collecte peut néanmoins contenir des indications sur la manière dont l'entreprise de recyclage doit procéder avec le vieux papier collecté (type d'entreprise de recyclage).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>En 2023: Si un label est indiqué comme preuve, il convient de vérifier si le label remplit toujours le critère correspondant. (<u>www.labelinfo.ch/fr/</u>, <u>www.siegelklarheit.de</u>)

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Geben Sie die genaue Bewertungs-/Notenskala in den Ausschreibungsunterlagen bekannt.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Si ce critère d'adjudication est exigé, il doit également apparaître dans le reste de l'appel d'offres que la durabilité est un critère important dans l'attribution, sans quoi ce critère pourrait être considéré comme un protectionnisme caché.